

Prélèvement sur la prime de fusion et projet d'absorption de Lafarge Cementos par LafargeHolcim Maroc

Le Conseil d'Administration de LafargeHolcim Maroc, réuni le 10 octobre 2016 sous la présidence de M. Mohamed Kabbaj, a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ladite société une distribution, à titre exceptionnel, d'un dividende de 170 dirhams par action à prélever sur le poste « prime de fusion ».

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a été convoquée par ledit conseil pour le 15 novembre 2016 et le montant à distribuer serait versé le 12 décembre 2016.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs arrêté les termes du projet de fusion par voie d'absorption par LafargeHolcim Maroc de Lafarge Cementos, filiale détenue à plus de 98% par LafargeHolcim Maroc.

La Fusion s'inscrit principalement dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification de la structure des sociétés de LafargeHolcim Maroc.

La fusion est soumise à des conditions usuelles : l'obtention de l'avis de la Bourse de Casablanca, du visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux sur la note d'information relative à ladite fusion et l'approbation de la fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires respectives de LHM et de Lafarge Cementos.

CONTACTS MEDIAS :

Malika Youssoufine, Direction Ressources Humaines et Communication
Jamal Hyabi, Département Relations Publiques et Communication Externe

- malika.youssoufine@lafargeholcim.com
- jamal.hyabi@lafargeholcim.com

www.lafargeholcim.com